

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi portant approbation d'une Convention relative aux services de surveillance et des douanes sur les chemins de fer de Tarragone à Barcelone et France et du Midi de la France. (N° 218, session extraordinaire 1882. — Nommée le 18 janvier 1883.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : MILHET-FONTARABIE.

2<sup>e</sup> — MAYRAN.

3<sup>e</sup> — DUFRESNE.

4<sup>e</sup> — CHARDON.

5<sup>e</sup> — ÉDOUARD MILLAUD.

6<sup>e</sup> — TOLAIN.

7<sup>e</sup> — RIGAL.

8<sup>e</sup> — GUYOT.

9<sup>e</sup> — Louis LA CAZE.







Séance du 25 janvier 1883

La commission relative au service de surveillance et de douane sur les chemins de fer de Catalogne à Barcelone et France, et au midi de la France, =

N'étant pas trouvée en nombre suffisant dans une première réunion,

S'est réunie ce jour, et elle a d'abord procédé à la composition de son bureau,

Ont été nommés :

Président, M. Dufresne;

Secrétaire, M. Chardon.

Ensuite elle a désigné comme rapporteur, M. Chardon.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 1 h. 1/2.

Le secrétaire,

A. Chardon

Le président,

J. Dufresne

Séance du 8 février 1883.

présidence de M. Dufresne.

La Commission s'est réunie à 1 h. 1/2 pour entendre la lecture du rapport.

M. Chardon lit son rapport, qui est approuvé.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,  
A. Chardon

Le président,  
J. Dufresne